

PROCÈS- VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
de la commune de Quilly
du 13 mai 2024

Liste des délibérations :

- 1) Affaires générales :
Election des membres du CCAS suite à démission,
Approuvée

- 2) Affaires générales :
Révision des loyers du Bois Joli à date d'effet du 1er juillet 2024,
Approuvée

- 3) Projets :
Présentation du coût prévisionnel actualisé de l'avant-projet relatif à l'extension et
réhabilitation du restaurant scolaire,
Approuvée

- 4) Projets :
Présentation du coût prévisionnel de location d'un robot de tonte pour les terrains
de football,
Approuvée

- 5) Ressources Humaines :
Création d'un poste permanent et mise à jour du tableau des effectifs,
Approuvée

- 6) Voirie :
Présentation du projet d'aménagement de voirie : rues Cantinais/Hérisson,
Approuvée

- 7) Urbanisme / environnement :
Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
Approuvée

Le Maire,



Valérie GAUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet :

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE A DEMISSION

Le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration, dont la composition est définie par les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 du CASF, le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé, du maire, président de droit, et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes proposées par les associations.

Par délibération en date du 29 juin 2020, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, hors Présidence, a été fixé à 6.

Par délibération du même jour, les membres proclamés au sein de l'effectif d'élus municipaux étaient les suivants :

1. BUGEL Gervais
2. LE SAUSSE Gaëtane
3. SYLVESTRE Jean-Michel
4. VERCHERE Françoise
5. DUCHESNE Emmanuelle
6. BIGET Flavie

Madame DUCHESNE Emmanuelle a présenté sa démission le 19 février dernier.

Conformément à l'article R. 123-9 du code de l'Action sociale et des Familles, le siège laissé vacant par un conseiller municipal, pour quelque cause que ce soit, est pourvu dans l'ordre de la liste.

Le Conseil Municipal proclame :

OHEIX Marie-Ange, comme nouveau membre du Conseil d'Administration :

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

 Le Maire,
Valérie GAUTIER

Publié le : 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet : REVISION DES LOYERS DU BOIS JOLI A DATE D'EFFET DU 1^{ER} JUILLET 2024

Conformément à la convention N° 44/2001/06/97.535/3/00000/014 s'appliquant à 2 logements locatifs de Type II et 3 de Type III situés 21 Résidence du Bois Joli, article 8 fixant les modalités de révision des loyers, Madame le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le coût locatif au M² de surface utile, à savoir :

A compter du 1er juillet 2024 pour un loyer maximum calculé en fonction de la variation du nouvel indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2023 publié par l'INSEE : 3.50%.

| N° Logement | Type | Prix au m ² revalorisé | Surface | Montant loyer logement | Montant loyer garage | Montant loyer jardin | Montant loyer complet | Différentiel 2023 |
|-------------|------|-----------------------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|
| 1 | T2 | 6,07 € | 52,1 | 316,45 € | 45,55 € | 8,79 € | 370,79 € | + 10,62€ |
| 2 | T2 | 6,07 € | 49,07 | 298,04 € | 45,55 € | 8,79 € | 352,38 € | + 10,00 € |
| 3 | T3 | 8,24 € | 68,13 | 561,24 € | 53,68 € | 10,47 € | 625,39 € | + 18,93 € |
| 4 | T3 | 8,22 € | 68,93 | 566,35 € | 53,68 € | | 620,03 € | + 19,05 € |
| 5 | T3 | 7,57 € | 66,98 | 507,28 € | 53,68 € | | 560,96 € | + 16,99 € |

Les prix des loyers des garages et jardins restent inchangés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver cette évolution des tarifs de + 3.5 %, comme ci-dessus indiqué.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

 Le Maire,
Valérie GAUTIER

Publié le : **16 MAI 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet :

PRESENTATION DU COÛT PREVISIONNEL ACTUALISE DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF RELATIF A L'EXTENSION ET REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Par délibération en date du 10 juillet 2023, le cabinet d'Architecte FARDIN était désigné pour tenir le rôle de maître d'œuvre dans le cadre du projet d'extension et réhabilitation du restaurant scolaire.

Le 26 avril dernier, le coût estimatif du projet a été actualisé et ce, au vu des options finales retenues.

Le coût HT du projet s'élève donc à 1 094 500 €.

Les honoraires du cabinet ont aussi été ajustés et sont fixés à 132 872,30 €.

ESTIMATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX AU STADE DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF 02 (APD02) en date du 25/03/24

| CORPS D'ETAT | | MONTANT HT |
|--|---|-----------------------|
| LOT 01 | TERRASSEMENT VRD | |
| LOT 02 | GROS-ŒUVRE / DEMOLITION | |
| LOT 03 | CHARPENTE BOIS / BARDAGE | |
| LOT 04 | SERRURERIE | |
| LOT 05 | ETANCHEITE | |
| LOT 06 | COUVERTURE ARDOISE | |
| LOT 07 | MENUISERIES EXTERIEURES | |
| LOT 08 | MENUISERIES INTERIEURES | |
| LOT 09 | CLOISONS SECHES / ISOLATION | |
| LOT 10 | CLOISONNEMENT FRIGORIFIQUE | |
| LOT 11 | CARRELAGE / FAIENCE | |
| LOT 12 | PEINTURE ET SOLS COLLES | |
| LOT 13 | FAUX-PLAFOND - ISOLATION | |
| LOT 14 | PLOMBERIE / SANITAIRES / CHAUFFAGE / VMC | |
| LOT 15 | ELECTRICITE COURANTS FAIBLES | |
| Total Estimation prévisionnelle des travaux HT (Honoraires de maîtrise d'œuvre non compris) | | 921 400,00 € |
| OPTIONS RETENUES | | MONTANTS HT |
| OPTION 01 | AMENAGEMENT EXTERIEURS (accès, espaces verts) | 88 000,00 € |
| OPTION 02 | MATERIEL DE CUISINE | 91 000,00 € |
| OPTION 03 | CLIMATISATION LOCAL DECHETS | 4 500,00 € |
| OPTION 05 | RELEVAGE AUTOMATIQUE DU CAPOT DE LA MACHINE A LAVER LA VAISSELLE | 2 500,00 € |
| OPTION 06 | REMPLACEMENT DE l'ENDUIT MONOCOUCHE PAR UN ENDUIT CIMENT + PEINTURE | 5 460,00 € |
| OPTION 09 | REMPLACEMENT BARDAGE EN SAPIN PAR DU CHATAIGNER | 1 640,00 € |
| Total Estimation prévisionnelle des travaux HT (Honoraires de maîtrise d'œuvre non compris) compris les options ci-dessus | | 1 094 500,00 € |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de l'Avant-Projet Définitif 02 (APD 02) (hors missions forfaitaires) | | 132 872,30 € |

La préfecture via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a validé l'octroi d'une subvention à hauteur de 200 000 € soit 20% de la valeur du projet présenté.

La collectivité se prépare, en parallèle, à instruire un dossier auprès du Conseil Départemental pour espérer bénéficier de 60% de prise en charge complémentaire. Un retour définitif sera assuré par l'établissement en début d'année 2025.

Le rétroplanning transmis précise les éléments suivants :

- 07 mai 2024 : dépôt du permis de construire
- 06 septembre 2024 : finalisation de l'analyse des offres
- Décembre/janvier 2025 : début des travaux

Aussi, le transfert du restaurant scolaire vers son site provisoire au sein de la salle polyvalente est à entrevoir pour janvier 2025.


Il est à noter que les dépenses engagées seront donc plus lourdement impactées sur 2025 contrairement à ce qui avait été prévu dans les prévisions budgétaires 2024 votées lors du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de cette actualisation,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce projet,
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,

 Valérie GAUTIER

Publié le : 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet :

PRESENTATION DU COÛT PREVISIONNEL DE LOCATION D'UN ROBOT TONTE POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL

Les élus et les employés techniques ont fait face à de nombreuses difficultés de gestion paysagère des terrains de football sur 2023 et début 2024.

L'année passée, il a fallu faire face à une forte sécheresse empêchant la pelouse de s'enraciner et de se fortifier, en entraînant une dégradation majeure.

En ce début d'année, c'est l'accumulation excessive d'eau qui a contraint l'équipe technique à envisager les tontes bien plus tardivement qu'à l'accoutumée du fait du poids élevé du tracteur et des dommages qu'il pouvait occasionner en se déplaçant sur un sol trop meuble.

Aussi, pour faire face à ces premières problématiques, une réflexion a-t-elle été menée concernant la l'acquisition d'un robot de tonte.

En effet, le robot de tonte, :

- de par sa légèreté, permet une tonte par tout temps,
- de par sa fréquence de passage, diminue la prolifération des adventices ou « mauvaises herbes »,
- de par son autonomie, tond tous les 2 jours, influant sur la densification et l'enracinement du gazon qui fait défaut sur les mois de chaleur,
- réduit nettement l'empreinte carbone et les désagréments sonores,
- permet à l'équipe technique de se consacrer à l'entretien des autres espaces verts et voiries.

Trois options ont été étudiées : l'acquisition, la location courte durée et la location longue durée avec possibilité d'acquisition à terme.

Les incivilités récurrentes au sein de la commune ont poussé les élus à réfléchir à « tester » la mise en place d'un robot tondeuse plutôt que d'envisager, sans délai, un investissement majeur qui pourrait avoisiner les 26 000 € HT soit 31 000 € TTC.

Vert-Lem a été la seule société à proposer une location courte sur 12 mois.

Le tarif de location est, de plus, le plus bas de l'ensemble des propositions reçues, porté à 575 € TTC par mois soit 6 900 € TTC sur 12 mois.

Enfin, il est à noter que le robot proposé, à la capacité de tonte importante, permettra l'entretien des deux terrains de foot et de leurs abords enherbés.

Les dimensions du robot et son poids devraient aussi freiner les éventuels actes malveillants tout comme la géolocalisation et le système d'alarme incus dans le pack de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la location d'un robot de tonte sur 12 mois,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,



Valérie GAUTIER

Publié le : 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet :

CREATION D'UN POSTE PERMANENT ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le service technique est composé de trois agents, deux temps complets et un temps non -complet à 25 heures hebdomadaires.

L'agent à temps non-complet a formulé une demande de disponibilité effective au 1^{er} juin prochain.

Au vu de la charge de travail recensé, les élus souhaitent assurer le remplacement de ce poste à hauteur d'un temps complet soit sur la base de 10 heures hebdomadaires de plus.

La recherche de candidats est lancée dans ce sens.

Un poste est créé sur chaque grade du cadre d'emplois afin de pouvoir pourvoir au recrutement sans délai.

Les postes non utilisés seront supprimés du tableau lors d'un prochain Conseil Municipal dès lors que le grade du candidat sera connu

Le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la revalorisation du temps de travail du poste technique,
- Entérine la suppression du poste d'adjoint technique à temps non-complet à 25 heures hebdomadaires à la date de départ de l'agent dans la mesure où ce dernier formule une disponibilité de longue durée,
- Demande à ce que le tableau des effectifs soit actualisé en conséquence,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.


Le Maire,
Valérie GAUTIER

Publié le : **16 MAI 2024**

Annexe à la délibération 2024 05 13 - 5 : Tableau des effectifs - ville de Quilly

>>>> Postes permanents :

Postes à temps complet :

| Cadre d'emplois : | Grade : | Postes créés au 13 mai 2024 | Mise à jour | Postes pourvus au 1 ^{er} juin 2024 |
|-----------------------|--|-----------------------------|-------------|---|
| Rédacteur | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 0 | 1 |
| Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 0 | 1 |
| | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 0 | 1 (TP 80%) |
| Agent de maîtrise | Agent de maîtrise | 1 | 0 | 1 |
| Adjoint technique | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe > Création dans l'optique d'un recrutement permanent | 0 | +1 | 1 |
| | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe > Création dans l'optique d'un recrutement permanent | 0 | +1 | 1 |
| | Adjoint technique > Création dans l'optique d'un recrutement permanent | 1 | +1 | 2 |

Postes à temps non-complet :

| Cadre d'emplois : | Grade : | Postes créés au 13 mai 2024 | Mise à jour | Postes pourvus au 1 ^{er} juin 2024 |
|-------------------|--|-----------------------------|-------------|--|
| Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 2 | | 1 à 24h hebdomadaires 1 à 17h45 hebdomadaires |
| | Adjoint technique > Suppression suite départ pour disponibilité de longue durée | 3 | -1 | 1 à 8h hebdomadaires 1 à 25h hebdomadaires 1 à 32h15 hebdomadaires |
| ATSEM | ATSEM principal 2 ^{ème} classe | 1 | | 1 à 33h hebdomadaires |
| | ATSEM principal 1 ^{ère} classe | 1 | | 1 à 32h hebdomadaires (actuellement remplacé du fait d'un congé maternité qui sera suivi d'un congé parental) |

>>>> Postes non-permanents :

| Grade : | Motif | Postes créés au 13 mai 2024 | Mise à jour | Postes pourvus au 1 ^{er} juin 2024 |
|-------------------|--|-----------------------------|-------------|---|
| Adjoint technique | Accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2023-2024 qui prend fin le 07 juillet 2024 | 1 | | 1 à 8h hebdomadaires |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet :

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : RUES HERISSON ET CANTINAI

Afin de faire face aux problématiques de sécurité et vitesse excessive ainsi que pour sécuriser la voirie vieillissante, il est proposé un nouvel aménagement à l'intersection des rues Hérisson et Cantinais.

L'aménagement est le suivant :

- Baisse de la vitesse de 50 à 30 km/ heure
 - >> implantation de signalisation verticale
 - >> pose d'un plateau ralentisseur équipé d'un passage piéton dans le sens le plus pratiqué
- Sécurisation des piétons
 - >> incrémentation de passages piétons sur les 3 voies restantes
- Sécurisation des virages, de la circulation des piétons et mise en protection des réseaux enterrés
 - >> implantation de zones zébrées accompagnées de potelets J11

Le plan de situation est annexé à la délibération.

Le montant total du projet est, selon une première estimation, de 18 937.25 € soit 20 815.73 € TTC.

Ce projet est présenté, en parallèle, au Conseil Départemental, afin de bénéficier d'une dotation dite « Répartition des amendes de Police ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide cette proposition d'aménagement,
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents utiles à la bonne implantation de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Publié le 10 MAI 2024



Le Maire,

Valérie GAUTIER

Annexe de la délibération 2024 05 13 - 5 :



Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20240513-20240513-6-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de la convocation : 30 avril 2024 | Date d'affichage : 30 avril 2024 |
| Nombre de membres en exercice : 14 | Présents et représentés : 12 |

Etaient présents (12) :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Maxence NICOLLET, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, Damien VEILLON et Sandra VEILLE.

Etaient absents et excusés (2) : David GERAUD et Coralie CLAVIER

Maxence NICOLLET a été élu secrétaire.

Objet :

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans un contexte de transition énergétique des territoires, la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite Loi APER du 10 mars 2023, place les collectivités au centre du projet de relocalisation des moyens de production d'énergie.

L'objectif visé est la neutralité carbone en 2050.

Cette stratégie de transition repose sur :

- La baisse des consommations d'énergie grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique,
- L'augmentation de la production des énergies décarbonées

Cette démarche s'inscrit selon quatre étapes :

- Groupe de travail au sein de la commission urbanisme pour définir une cartographie par typologie d'énergie,
- Présentation de ces projets au public,
- Délibération du Conseil Municipal,
- Délibération du Conseil Communautaire.

Pour rappel, quatre types d'énergies sont étudiés :

- Chaleur renouvelable (solaire, géothermie, bois énergie)
- Eolien
- Méthanisation
- Photovoltaïque :
 - o Au sol
 - sur des zones dégradées telles que des friches
 - sur des zones agricoles ou naturelles
 - o Sur bâtiments
 - o Sur parkings

A été mis de côté l'hydraulique puisqu'il n'existe pas de potentialité sur le territoire.

Tenant compte de ses enjeux de territoire, la cartographie proposée par la commune de Quilly et les membres de la commission urbanisme met en avant une volonté de valorisation prioritaire des énergies solaire thermique, géothermique, au bois, photovoltaïque sur friches, parkings ou bâtiments.

Les propositions, présentées au public entre le 23 avril et 13 mai, sont placées en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide que les projets cartographiques proposés par les membres de la commission urbanisme soient entérinés et transmis à l'intercommunalité,
- Donne pouvoir à Madame Le Maire pour signer tous documents utiles à la bonne instruction de cette démarche.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

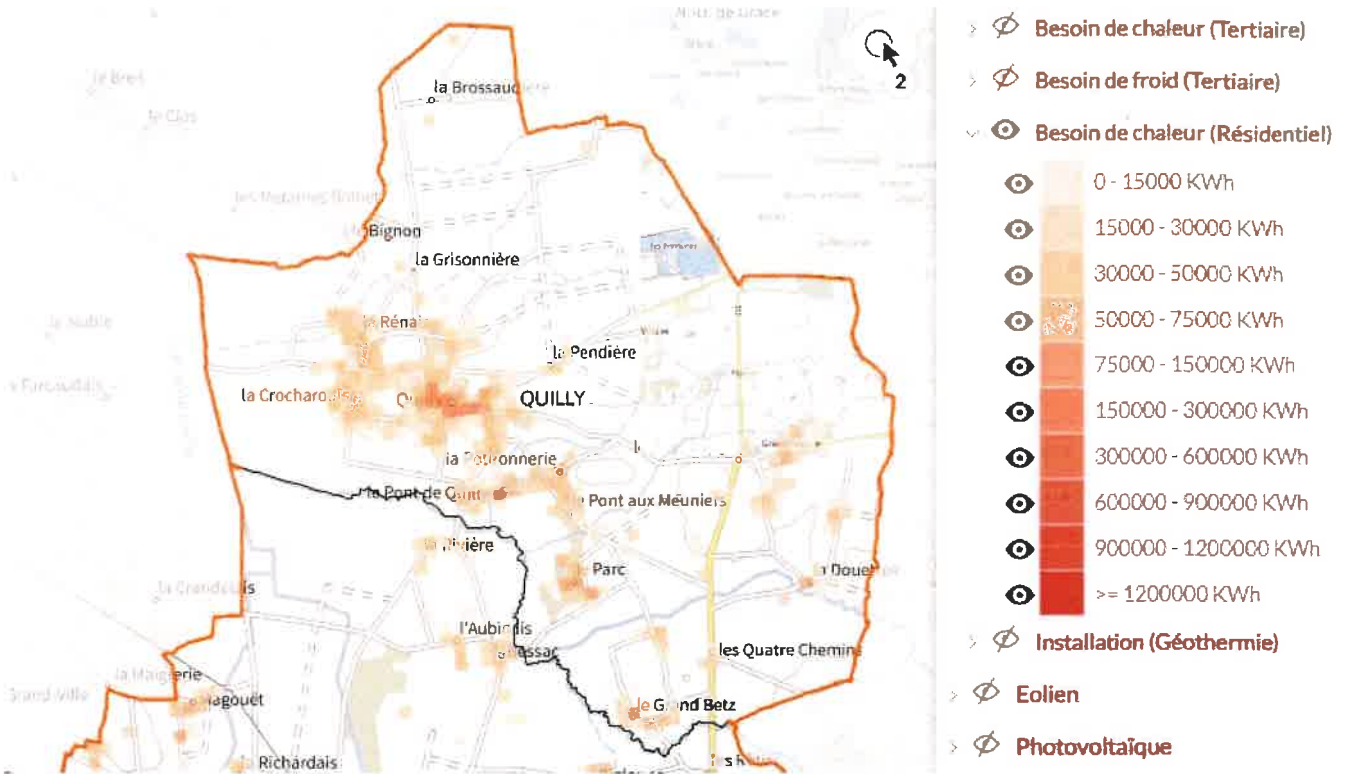
Publié le : 16 MAI 2024



Le Maire,

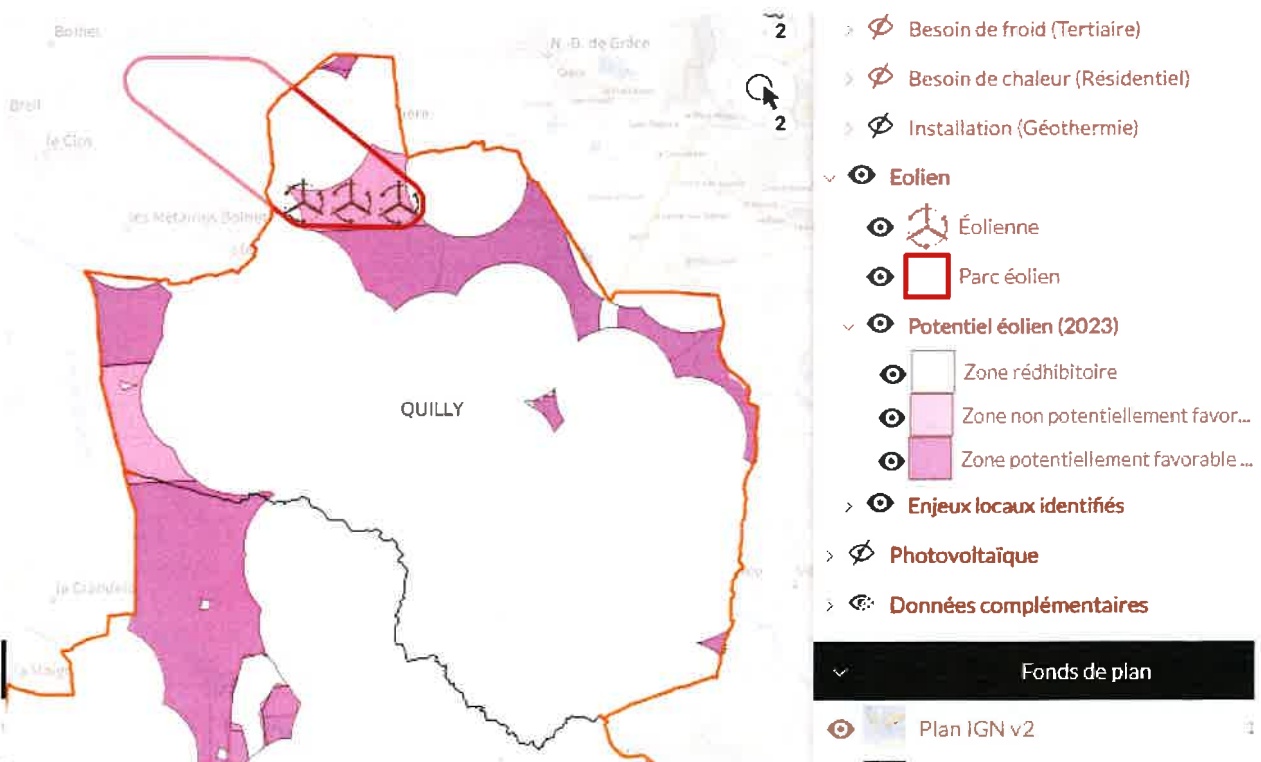
Valérie GAUTIER

1. Chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois énergie)



Proposition : FAVORABLE sur l'ensemble du territoire.

2. Eolien terrestre



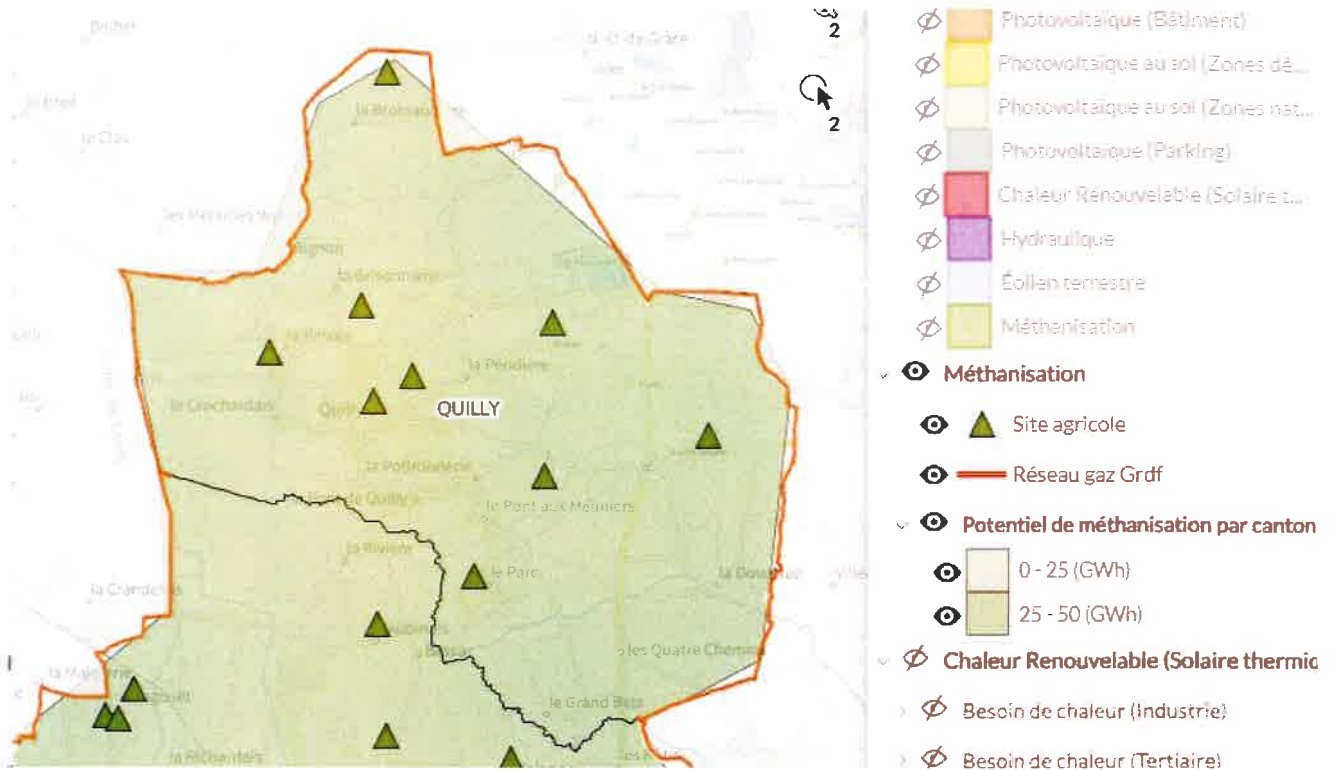
Proposition : DEFAVORABLE sur l'ensemble du territoire >> Implantation déjà existante

Accusé de réception en préfecture
 044-214401390-20240513-20240513-7-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2024
 Date de réception préfecture : 16/05/2024

3. Hydraulique

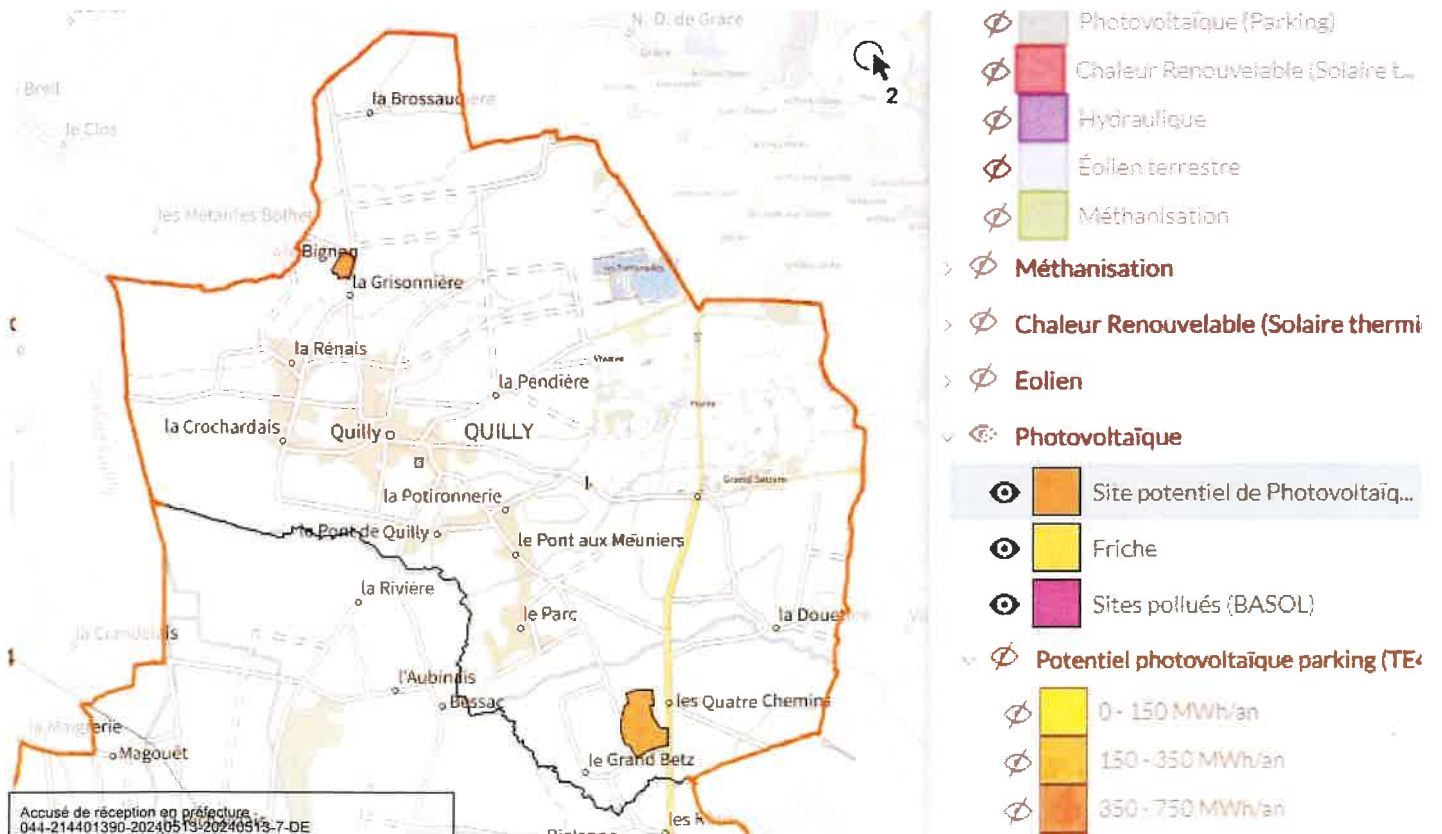
La commune ne dispose pas de potentialité de production d'énergie hydraulique.

4. Méthanisation



Proposition : **DEFAVORABLE** sur l'ensemble du territoire.

5. Photovoltaïque au sol (zones dégradées/artificialisées)



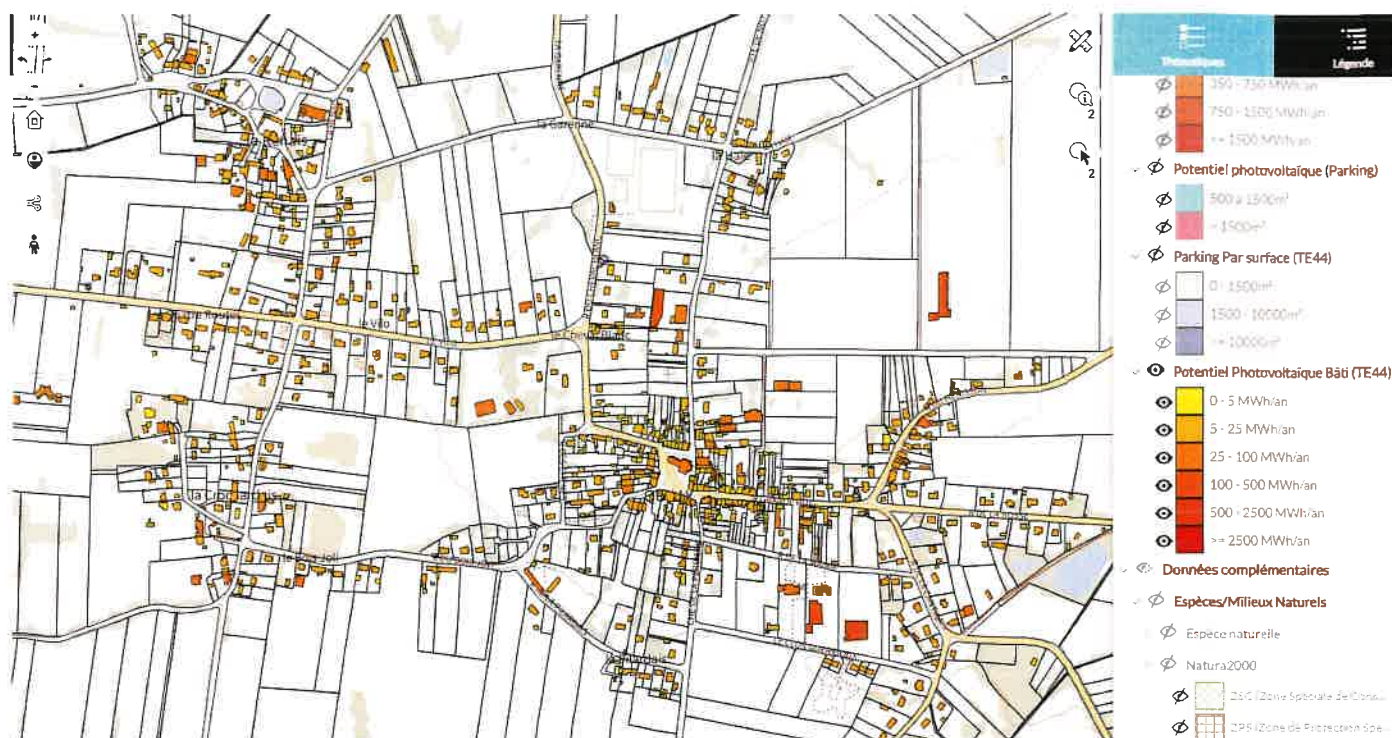
Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20240513-20240513-7-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Proposition : **FAVORABLE** sur l'ensemble du territoire.

6. Photovoltaïque au sol (zones naturelles et agricoles)

Proposition : **DEFAVORABLE** sur l'ensemble du territoire.

7. Photovoltaïque (bâtiments)



Proposition : **FAVORABLE** sur l'ensemble du territoire.

8. Photovoltaïque (parkings)

Proposition : **FAVORABLE** sur l'ensemble du territoire.